



CANTINE TRIMESTRE N° 3 INFORMATIONS DIVERSES

publié le 20/03/2020

Le nombre de jours de confinement à partir du 16.03.2020 sera déduit au 3ème trimestre (avril/juillet)

Par conséquent, si vous n'avez pas fini de payer le deuxième trimestre, à la fin du confinement, vous recevrez une facture relance à hauteur du reste dû.

Pour les familles qui veulent un paiement échelonné pour le troisième trimestre, attendre la fin du confinement afin que la réduction soit effective.

Pour information 3ème trimestre (**1er avril/ 3 juillet**)

élève non boursier = **145.00 €** soit **2.73 €** le repas **MOINS** le nombre de jours de confinement à partir du 16.03.2020

élève boursier taux 1 = **110.00 € MOINS** le nombre de jours de confinement à partir du 16.03.2020

élève boursier taux 2 = **48.00 € MOINS** le nombre de jours de confinement à partir du 16.03.2020

élève boursier taux 3 = percevront 7.00 € cf plus selon le nombre de jours de confinement.

Pour les boursiers taux 1,2 et 3, penser à fournir un **RIB** à la gestion si vous ne l'avez pas déjà fait



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.